

CERTISURE FORMATION

Organisme de formation **certifié Qualité**



Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

RÉFÉRENCÉ
AU CATALOGUE
QUALITÉ



04 65 84 44 34



contact@certisure.com



www.certisure.com

Certificat



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

CERTISURE FORMATION SARL est certifié pour ses actions de :

L. 6313-1-1 Actions de formation

situé à :

8 Rue Alfred Maurel,
34120 Pézenas

PRONÉO CERTIFICATION a évalué l'activité de l'organisme CERTISURE FORMATION SARL (Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 76341032634 , SIREN 849829924) et atteste de sa conformité aux:

- Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 du relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences
- Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
 - Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation
 - Guide de lecture du Référentiel national qualité et le Questions-Réponses publiés sur le site du Ministère du Travail
- Règlement d'usage de la marque française de garantie n°4704889 « Qualiopi » et sa charte d'usage publiés sur le site du Ministère du Travail
 - à la procédure de certification PRO RNQ 003 en vigueur sur le site de PRONÉO Certification

Ce certificat est valable* du 04/02/2024 au 03/02/2027

Date originale du cycle de certification en cours : 04/02/2024

Certificat n° F0050-1-R1 (*sous réserve d'une surveillance entre le 14ème et 22ème mois du cycle de 3 ans)

Le 23/01/2024
Président de PRONEO CERTIFICATION
Yves PARIOT



FORM RNQ 033 07





Certisure, le bon choix !

5,0 ★★★★★ 569 avis

+ de 1000 stagiaires formés par an !



04 65 84 44 34

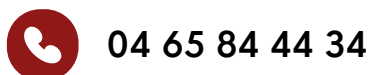
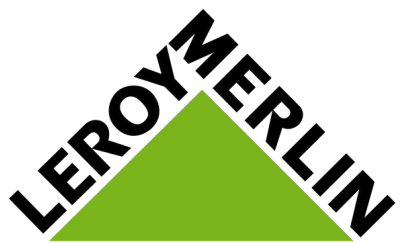


contact@certisure.com



www.certisure.com

Ils nous ont fait confiance



Ils nous ont fait confiance





La satisfaction de nos stagiaires, notre priorité !

★★★★★ il y a 4 jours **NOUVEAU**

Je recommande Certisure à toute personne ayant besoin de se former au permis d'exploitation ou encore hygiène alimentaire !!! Une équipe au top, à l'écoute, des outils mis à disposition, des échanges constructifs et une ambiance chaleureuse qui vous transmet leur passion !! N'hésitez pas, Foncez !!

Visité en mars

★★★★★ il y a 2 semaines **NOUVEAU**

Bien que pas très à l'aise avec l'outil informatique j'ai réussi. Pour quelqu'un comme moi qui décroche vite l'avantage c'est que l'on peut arrêter quand on veut et reprendre quand on veut. Formatrice au top. Je recommande

Visité en février

★★★★★ il y a un mois

L'équipe Certisure est aux petits soins durant toutes les étapes de la formation : de la prise en charge, au coup de fil de félicitations à la fin !

Support de formation très ludique, efficace et facilement accessible.

Je recommande vivement

Visité en janvier

★★★★★ il y a 2 mois

très bon centre de formation.

accueil standard très satisfaisant où la personne prend le temps de répondre à vos questions.

les formations et les formateurs sont de qualités. Je recommande certisure sans hésitation.

Visité en janvier



**Certisure, le spécialiste
de l'hôtellerie
restauration vous aidera
avec passion à réussir
tous vos projets !**



04 65 84 44 34



contact@certisure.com



www.certisure.com

Catalogue formation



Hygiène alimentaire obligatoire (DRAAF)

Tarif : 350€ Modalité : 10H E-Learning et 4 H sur place (Pézenas)

Formation obligatoire pour l'attestation Hygiène Alimentaire spécifique à la restauration commerciale (le seul Cerfa officiel DRAAF). Partie sur place de 4h obligatoire depuis la réforme du 12 février 2024.



HACCP

Tarif : 300€ Modalité : 8H E-Learning

Vous manipulez des denrées alimentaires et êtes autonome sur votre poste ? Vous avez l'obligation d'une formation HACCP. Attestation Certisure délivrée en fin de parcours. Cette formation permet d'être en conformité avec le règlement européen n°852/2004.



Permis d'exploitation

Tarif : 450€ Modalité : 20H visio-conférence (3 jours)

Le permis d'exploitation permet de vendre de l'alcool à consommer sur place en déclarant la licence correspondant au type d'établissement (Licence 3, 4, petite restauration, restaurant).



04 65 84 44 34



contact@certisure.com



www.certisure.com

Catalogue formation



Permis d'exploitation - Renouvellement

Tarif : 300€ Modalité : 6H visio-conférence (1 journée)

Tous les dix ans, le Permis d'exploitation doit être renouvelé par une formation de "recyclage" d'une journée (6h). Le permis acquiert une nouvelle validité de 10 années supplémentaires.



Création ou reprise d'entreprise

Tarif : 250€ Modalité : 6H E-Learning

Acquérir les connaissances fondamentales pour créer ou reprendre une entreprise. Faire le bon choix de statuts pour son entreprise, et maîtriser son environnement juridique et fiscal. Connaître et appliquer les obligations liées à la création et disposer de toutes les clés pour réussir.



ECOSURE Limiter le gaspillage alimentaire

Tarif : 150€ Modalité : 4H E-Learning

L'attestation de Référent Ecosure permet de démontrer à vos clients l'implication de votre entreprise dans la limitation du gaspillage alimentaire en restauration.



04 65 84 44 34



contact@certisure.com



www.certisure.com

Financements

France Travail :

Toutes nos formations y sont éligibles

Pour qui : Toute personne inscrit(e) à France Travail

Conditions :

- Ne pas être encore immatriculé (car refus systématique du devis)
- Informer votre conseiller France Travail de votre projet et de l'obligation de réaliser cette/ces formation(s)

A savoir :

- Un délai de 15 jours entre le moment où nous réalisons le devis, et le début de formation (délai de traitement de France Travail)
- Les dates de formations ne doivent pas se chevaucher entre elles (vous ne devez pas être inscrits à d'autres formations en parallèle), sinon, le devis est automatiquement refusé

Les OPCO/FAF :

Toutes nos formations y sont éligibles

Pour qui : Chaque entreprise ou personne immatriculée, cotise pour la formation professionnelle. Ce sont des organismes qui octroient un budget annuel pour les formations

A savoir : Chaque OPCO fonctionne différemment. Voir à quel OPCO/FAF vous cotisez pour connaître les conditions spécifiques.

Le financement CPF (Mon Compte Formation) est interdit pour tous les centres de formations sur ces formations.



04 65 84 44 34



contact@certisure.com



www.certisure.com

Formations en visio-conférence



04 65 84 44 34



contact@certisure.com



www.certisure.com

Formations en e-learning

Accès 24h/24, 7j/7 pendant 15 jours !

Le logo "AB"



Agriculture Biologique

- Ce logo garantit le respect de l'environnement et le bien-être animal.
- Les règles qui encadrent le mode de production bio sont les mêmes dans toute l'Europe, et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences.

CERTIFIÉ AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE

CONTRÔLÉ PAR FR-BIO-01 AGRICULTURE BIOLOGIQUE

9:57 / 13:19

CERTISURE © Tous droits réservés - Reproductions interdites sous quelque forme

04 65 84 44 34

contact@certisure.com

www.certisure.com

Formations sur place

Accès rapide, proches
commodités, PMR, ...



04 65 84 44 34



contact@certisure.com



www.certisure.com

Nous contacter

Organisons ensemble votre plan de formation dès maintenant !



 04 65 84 44 34  contact@certisure.com  www.certisure.com